

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 16 MAI 2018

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mercredi 16 mai à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres présents :

Collège A :

Mmes C. Thauvin, C. Creuzot-Garcher, P. Fauque, C. Marie
MM M. Maynadier, P. Ortega-Deballon, A. Cochet, E. Lesniewska, J-M Heydel.

Collège B :

Mmes M. Georges, M-C. Brindisi, C. Basset, M. Wendremaire.
MM H. Devilliers, B. Bouillet, D. Carnet, F. Lirussi, B. Collin.

Collège P : M. P. Bielefed

Etudiants circonscription médecine :

Mmes F. Sullerot, P. Robart, M. Andre
M. M. Binet, N. Renardet, G. Toutain, S. Winling, M. Lhoumeau.

Etudiants circonscription pharmacie :

Mme E. Marivet-Muggeo.
MM. P. Degousée, T. Debief.

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme L. Schill

Collège BIATSS :

Mme C. Genelot
M. D. Genelot

Personnalités Extérieures :

Mmes E. Beau, M. Duban, G. Lucchi, F. Tenenbaum,
MM. A. Delgutte. D. Honnart P. Pribile

Invités à titre consultatif :

Mmes M.C. Busson, B. Gaubil, V. Bertaux-Charvolin
M. J.N. Beis, T. Moulin

Membres excusés :

Mme C. Tournay

Absents:

MM P. Genne

Pouvoirs :

Mmes L. Duvillard à M. Maynadier ; C. Genelot à D. Genelot
M. B. Collin à M. Wendremaire

ORDRE DU JOUR

17H15 : SEANCE PLENIERE

I- Élection du Doyen et Vice-Doyen de l'UFR des Sciences de Santé

II- Approbation du compte-rendu du Conseil du 03 Avril 2018

III- Informations Générales :

- Composition des nouveaux Comités Pédagogiques Médecine et Pharmacie
- Composition du nouveau bureau
- Lutte contre les fraudes lors des examens
- Nouveau règlement européen sur la protection des données à caractère personnel
- Elections CNU (arrêté du 02 mai 2018)

IV- 3^{ème} cycle : validation des coordinations régionales

V- Finances

- BR1

VI- Divers

- Conventions SCOPE, Inter-Chu, Leeds

I - Election du Doyen et du Vice-Doyen de l'UFR des Sciences de Santé

Les membres du conseil sont appelés à procéder à l'élection des nouveaux Doyen et Vice-Doyen de l'UFR.

Le vote a lieu en 2 temps, tout d'abord l'élection du Doyen puis celle du Vice-Doyen.

Chacun des candidats dispose de 15 minutes afin de présenter son programme puis de 10 minutes d'échange avec les membres élus du conseil.

- ✓ **Poste de Doyen** : deux candidatures ont été réceptionnées, celles des professeurs **Cottin** et **Maynadié**.

Il est procédé à un tirage au sort afin de désigner lequel des deux candidats prendra la parole en premier.

Le candidat qui s'exprime en premier est le Pr. Yves Cottin.

- ✓ **Poste de Vice-Doyen** : Une seule candidature reçue, celle du **Pr. Christine Marie**.

Pour chaque élection, après le temps consacré au discours et à l'échange avec les membres du conseil, il est procédé à un vote à bulletin secret, avec passage obligatoire dans l'isoloir et signature d'une liste d'émargement.

Résultats :

Doyen : 39 votants – 38 voix valablement exprimées, 25 voix en faveur du Pr Marc Maynadié, 13 voix en faveur du Pr Yves Cottin.

Vice-Doyen : 39 votants, 36 voix valablement exprimées, en faveur du Pr Christine Marie.

Le Pr. Marc Maynadié est élu Doyen et le Pr. Christine Marie est élue Vice-Doyen de l'UFR des Sciences de Santé.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil du 3 avril 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

III – Informations générales

1) Composition des nouveaux comités pédagogiques Médecine et Pharmacie

La composition des comités pédagogiques de Médecine et de Pharmacie est prévue par les statuts de l'UFR, respectivement aux articles 21 et 22 du titre IV.

Les listes nominatives des membres des différents comités seront soumises pour validation en conseil d'UFR du 27 juin.

2) Composition du nouveau bureau

La composition du bureau est prévue au titre III, chapitre 3, article 20. La composition du bureau sera également validée en conseil du 27 juin.

3) Lutte contre les fraudes lors des examens (cf : annexe 1)

Un courrier du Président de l'Université en date du 27 février 2018 rappelle les mesures de lutte contre les fraudes pendant les examens figurant dans le référentiel commun des études, adopté par les instances de l'établissement. Y figure notamment la possibilité pour les surveillants de demander à tout moment aux candidats et candidates **dont les oreilles ou le cou ne sont pas apparents** de les découvrir momentanément afin de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'appareils de communication auditifs et ce **de manière uniforme**, afin de ne pas créer de discrimination entre les usagers.

Cela rejoint des préoccupations exprimées par certains enseignants de la circonscription Médecine.

4) Nouveau règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD)

Dans un mail du 4 avril, le Président informe la communauté universitaire du lancement d'une vaste campagne de changement de mots de passe.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre du règlement européen RGPD, entré en application le 25 mai 2018. Son objectif est d'harmoniser la législation sur la protection des données personnelles. Le RGPD s'applique à tous les organismes publics ou privés quelle que soit leur taille ou leur secteur.

Dans ce contexte, de nouvelles règles de composition des mots de passe ont été instaurées pour renforcer la sécurité des systèmes d'information et la protection des données. L'université vise d'ici fin juin un taux de 100% de changement de mots de passe de l'ensemble des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS. Des informations ont été diffusées par le biais d'affiches, de flyers et écrans d'affichage dans les bâtiments.

L'attention de tous est attirée sur le fait que l'université n'envoie jamais de courriel contenant un lien pour changer de mot de passe. Ce type de courriel constitue une tentative d'hameçonnage.

5) Arrêté du 2 mai 2018 relatif à l'élection des membres du Conseil National des Universités (CNU) pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques (cf : annexe 2)

Le mandat d'une partie des membres élus et nommés du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques arrivant à **échéance le 31 décembre 2018**, des sièges de membres élus et de membres nommés seront à pourvoir.

L'arrêté établit le calendrier du dispositif électoral en vue d'un début de mandat au 1^{er} janvier 2019.

L'affichage des listes électorales se fera le 4 juin. Affichages des listes éventuellement modifiées le 29 juin. Les candidatures individuelles doivent parvenir sous lettre recommandée avec accusé de réception au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au plus tard le 3 juillet à 12h00.

L'affichage des candidatures définitives aura lieu le 10 septembre dans chaque établissement.

Le vote a lieu par correspondance. Pour le 1^{er} tour, les bulletins de vote doivent parvenir au ministère le 11 octobre 2018 à 12h00 au plus tard et en cas de 2nd tour pour le 21 novembre 12 heures au plus tard. Le dépouillement aura lieu au ministère le 18 octobre pour le 1^{er} tour et le 29 novembre en cas de second tour.

L'affichage des résultats du 1^{er} tour aura lieu le 30 octobre 2018 et disponibles sur internet.

IV- 3^e cycle

Validation des coordinations régionales (cf : annexe 3)

La liste complétée des éléments manquants lors de la dernière présentation est soumise aux membres du conseil.

Cette liste est validée.

Validation de la liste des conseillers en Officine – Circonscription Pharmacie

11 enseignants sont soumis à validation du conseil – Approbation à l'unanimité.

V – Finances

BR1

Marie-Christine Busson présente le budget rectificatif n°1 .:

Il se décompose en **508 498 euros en dépenses** (Fonctionnement : 266 375 – Personnel : 235 509 – Equipement : 6 614) et **506 385 € en recettes**. On note un changement de masse du fonctionnement vers le personnel pour 3 310 € et vers l'investissement pour 3 372 €.

Ce projet est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

VI – UMDPCS

Une convention de partenariat est en cours de signature entre l'UFR et l'UMDPCS. Elle précise les engagements de l'une et l'autre des parties, et notamment les aspects pédagogiques, administratifs, logistiques et financiers de cette convention. Concernant ce dernier point, l'UMDPC reverse chaque année à l'UFR environ 5% des recettes, une part fixe représentant 40 000 euros au budget initial et une part variable au BR1 indexée sur le chiffre d'affaires N-1.

L'UMDPCS finance par ailleurs les travaux de restructuration de locaux au B2, dans lesquels ses personnels emménageront en 2019.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VII – Divers

Convention Leeds : à Leeds, 17 enseignants sont spécifiquement dédiés à l'enseignement de la pédagogie médicale. Le coût des études par étudiant par an est de 17 000 livres. 3 étudiants de Dijon partent chaque année.

Le renouvellement de la convention est voté à l'unanimité.

SCOPE : Il s'agit d'échanges organisés par l'ANEMF, qui délègue l'organisation à un responsable des relations internationales de chaque fac. Il s'agit d'augmenter à 18 le nombre de possibilités d'échanges en 2018-2019 pour les étudiants en DFGSM3 et DFASM1. Actuellement il est de 10. Les 18 étudiants partant ont été divisés en 8 étudiants de DFGSM3 et 10 étudiants en DFASM1.

Ces échanges viennent en sus des mobilités de deuxième cycle.

Cette modification de la convention est adoptée à l'unanimité.

Convention inter-CHU : il s'agit d'échanges entre les CHU de France pour les étudiants de DFASM durant l'été.

Vote à l'unanimité

Divers :

Pierre Degousée, étudiant en Pharmacie, évoque le service sanitaire. Il indique que l'arrêté est en discussion au CNESER. Le service sanitaire devrait durer 30 demi-journées et non plus 15. Le recensement des terrains de stage est en cours, il faut un encadrement qui peut être assuré par des non médecins.

Monsieur Maynadié adresse ses remerciements à Monsieur Huet, pour toutes ses années passées au service de la faculté ainsi que son implication pour la communauté hospitalo-universitaire.

Les étudiants prennent également la parole afin de remercier Monsieur Huet pour l'écoute dont il a su faire preuve à leur égard et pour la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h25.